

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 06 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 26/10/2023

2023 - 060

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 9

votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de novembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Marc DEGAUCHY, Maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel

Absents excusés : CAPY Damien, DRICOURT Benoît, GRANDIAU Maxime, MARSON Paola, MARTIN Gérard, PICAUD Christophe

Absents non excusés :

Procurations : CAPY Damien donne procuration à FACHE Olivier, DRICOURT Benoît donne procuration à DEGAUCHY Marc, GRANDIAU Maxime donne procuration à CORDEVANT Laurent, MARSON Paola donne procuration à TABARD Anne-Sophie, MARTIN Gérard donne procuration à LOIFERT Florence, PICAUD Christophe donne procuration à DUPUIS Marc-André

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : Yasmina CORDEVANT

DELIBERATION N°60 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU CHEMIN DU JEU D'ARC

Monsieur le Maire rappelle l'assemblée que la voie verte qui borde le canal latéral à l'Oise est fortement empruntée par les marcheurs et cyclistes. Il leur explique que pour rejoindre celle-ci, les usagers doivent circuler sur le chemin du Jeu d'Arc, voie douce de transfert entre le cœur du village et la Voie Verte.

Il leur fait savoir que celle-ci a été fortement dégradée par les intempéries et que les trous formés sont dangereux pour ceux qui l'empruntent.

De ce fait, il souhaite faire réaliser des travaux de réfection de ce chemin afin d'améliorer le confort de circulation des usagers et leur sécurité.

Il propose de faire établir des devis pour la réalisation de ces travaux et de faire une demande de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental de l'Oise.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions. Il autorise le Maire à demander des devis, à établir un dossier de demande de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental de l'Oise et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 06 novembre 2023.


Le Maire

Marc DEGAUCHY

Envoyé en Préfecture le
Affiché le